

AFFAIRE No 18 - APPEL D'OFFRES POUR LE RAVALEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DAMASE LEGROS A, B ET MATERNELLE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux, la Municipalité a retenu pour cette année le ravalement des Ecoles Damase LEGROS A, B et Maternelle, situées au Chaudron.

Les travaux sont estimés à 600 000,00 F.

Les crédits ont été prévus au Budget Primitif 1984 Chapitre 903 - Article 232.002.

Je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Charges établi par les Services Techniques communaux ;

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'offres infructueuses, à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

- Commission des Travaux Publics : Rappelle qu'il s'agit de la peinture et du ragraéage d'une école de 66 classes.
- Commission des Finances : Avis favorable.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*Reçu à la Préfecture
le 16/10/1984*

---o-o-oOo-o-o---